

## AFP, 18 juillet 2013

Date : 18/07/2013  
Pays : FRANCE  
Edition : 18 Jours  
Périodicité : Quotidien  
Surface : 96 N

**AFP**

Mots : 448

### Création du Haut conseil des territoires (Assemblée)

Paris, 18 juil. 2013 (AFP) -

Les députés ont voté jeudi la création d'un Haut conseil des territoires dans le cadre du premier projet de loi sur la décentralisation.

Ce Haut conseil sera "un espace de discussion entre le gouvernement, les collectivités et le Parlement", qui répond à une "préoccupation des associations d'élus locaux", a indiqué le rapporteur du texte Olivier Dussopt (PS). Présidé par le Premier ministre, il associera en effet représentants du gouvernement, du Parlement et de chaque catégorie de collectivités territoriales.

Les députés ont adopté un amendement de Jacques Péligaud (UMP), président de l'Association des maires de France (AMF), et prévoyant que ce Haut conseil puisse être saisi par le président de l'AMF, celui des départements de France (ADP) ou encore celui des régions de France (ARF).

Sur proposition du gouvernement, les députés ont aussi voté en faveur de la création d'un "observatoire de la gestion publique locale" qui sera rattaché au Haut conseil des territoires. Il sera composé de fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales.

Ils ont aussi voté un amendement de M. Dussopt reprenant une proposition de loi des sénateurs Jacqueline Gourault (UDI) et Jean-Pierre Saur (PS) adoptée par le Sénat en janvier 2013. Il substitue à la commission consultative d'évaluation des normes un conseil d'évaluation des normes.

Celui-ci sera "obligatoirement consulté sur l'impact financier des projets de textes réglementaires ainsi que des projets de loi créant ou modifiant des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements".

Les députés ont aussi voté grâce aux voix de l'UMP un amendement Front de gauche expliquant notamment que "la compensation intégrale des transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités doit être réellement assurée".

Ils ont aussi passé beaucoup de temps sur un autre amendement FG, finalement rejeté, écrivait que la commune "occupe une place fondamentale dans l'architecture locale de notre République".

"Le fait que vous ne votiez pas cet amendement est un aveu majeur", a lancé Philippe Cochet (UMP) à l'adresse des socialistes.

"Il n'y a rien dans ce texte qui mette en péril de quelque manière que ce soit la base de notre organisation territoriale qui est la commune", a rétorqué le président des députés PS, Bruno Le Roux. Quant à la ministre de la Réforme de l'Etat et de la décentralisation Marylise Lebranchu, elle a qualifié cet amendement de "déclaration" et préconisé que la loi ne soit pas "bavarde".

Ce texte gouvernemental examiné par les députés, premier des trois projets de lois amendés Mme Lebranchu sur la décentralisation, a déjà été voté en première lecture au Sénat, qui l'a largement validé de sa substance.

dec/mad/fag

AFP le 18 juil. 13 à 11 49.

Tous droits de reproduction réservés